

**MAIRIE DE PRAT BONREPAUX****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025****LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**1. Décision modificative n°2**

- Le Conseil Municipal vote les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives (8 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

2. Approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoise

- Le Conseil Municipal approuve, sans réserve, le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises comprenant :
 - Le rapport de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
 - Le Plan de Parc 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
 - Les annexes règlementaires de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (article R. 333-3 du Code de l'Environnement) comprenant :
 - La liste des communes et intercommunalités du périmètre d'étude ;
 - L'emblème du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
 - Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
 - Le programme prévisionnel d'actions triennal et son plan de financement prévisionnel ;
 - Le rapport d'Evaluation Environnementale du projet de Charte et l'Avis de l'Autorité Environnementale.
- D'acter de ce fait, l'adhésion de la collectivité au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises en application de ses statuts (8 voix pour – 0 contre – 0 abstention)